La constitution

M. Epp: Arrêtons-nous à cela un instant.

M. Neil: J'espère que quand mon ami à ma droite retournera en Saskatchewan, il pourra expliquer l'affaire à ses commettants.

Comme mon collègue, le député de Provencher, l'a dit si éloquemment cet après-midi, les députés libéraux refusent de reconnaître la suprématie de Dieu. Ils l'ont fait en rejetant l'amendement de notre parti, qui était basé sur la déclaration des droits de Diefenbaker. Pourquoi l'ont-ils rejeté? Est-ce parce qu'il s'inspirait d'un document rédigé par feu l'ancien député de Prince-Albert ou parce que notre pays en est arrivé au point où le premier ministre et son parti refusent de reconnaître que tout pouvoir vient de Dieu?

Par contre, je tiens à dire que je suis d'accord avec le gouvernement lorsqu'il dit qu'il va protéger la liberté de circulation et d'établissement, et je vais vous dire pourquoi. Tout dernièrement, un de mes commettants m'a rendu visite à mon bureau de circonscription et m'a dit qu'il comptait quitter les forces armées sous peu. Il était allé dans une autre province, que je ne nommerai pas, et s'était dit qu'il aimerait bien y prendre sa retraite. Estimant qu'il valait peut-être mieux trouver un emploi dans cette province avant de quitter définitivement Moose Jaw, il s'est rendu au centre de main-d'œuvre local. Tout le monde sait que ces centres relèvent du gouvernement fédéral. Savez-vous ce qu'on lui a dit? Aussitôt qu'on a su qu'il n'habitait pas dans la province, on lui a dit que, malheureusement, le centre de main-d'œuvre ne pouvait l'inscrire sur ses listes ni lui trouver d'emploi. Est-ce ce qu'on appelle la liberté de circulation et d'établissement? Le gouvernement la prêche sur tous les toits, mais il ne la met guère en pratique.

A la veille de la conférence des premiers ministres, un document officieux du gouvernement a donné l'impression qu'il souhaitait qu'elle n'aboutisse pas. Moi qui ai regardé la totalité des délibérations à la télévision, j'ai été impressionné par les efforts sincères que les premiers ministres ont faits pour parvenir à s'entendre en peu de temps. Je suis convaincu que si les participants avaient eu plus de temps et si le premier ministre avait sincèrement voulu que les parties parviennent à s'entendre, nous ne participerions pas à ce débat aujourd'hui.

Le premier ministre a essayé d'insister sur l'urgence du rapatriement. Mais en quoi est-ce urgent? Il n'existe aucune question en suspens actuellement au Canada qui exige la modification immédiate de la constitution. Le premier ministre a dit qu'il l'avait promis aux Québécois au cours de la campagne référendaire et que le Québec compte dessus. Il est intéressant de constater qu'aucun parti politique au Québec, pas même le parti libéral de M. Claude Ryan, n'approuve les décisions prises par le gouvernement dans ce domaine. Donc, où est l'urgence? Le premier ministre est allé trop loin, le bateau fait eau et il fait vainement une tentative désespérée pour passer à l'Histoire. Il ne se soucie guère, en agissant ainsi, de causer un tort irréparable à notre pays.

Comme je l'ai dit au début, le premier ministre ne comprend pas le caractère véritable du fédéralisme et l'importance que les Canadiens attachent depuis plus d'un siècle à la consultation, à la négociation et à la collaboration entre les associés dans la Confédération. Ne conviendrait-il pas que le premier

ministre mette un terme à son action unilatérale et convoque ses homologues provinciaux à une conférence pour étudier exclusivement une adresse à Sa Majesté demandant le rapatriement de la constitution accompagné d'une formule d'amendement, quitte à ce que les Canadiens règlent ensuite au Canada les autres questions? Ainsi les Canadiens et les provinces pourraient étudier tout à loisir la question d'une charte des droits. Je sais que le premier ministre fera la sourde oreille lorsqu'il entendra mon idée, tout comme le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), lui qui s'est montré désireux dès le début de s'allier aussi étroitement que possible au premier ministre. C'est sans doute que leurs idéologies ne sont pas si éloignées l'une de l'autre, et il leur est peut-être arrivé de gouverner de concert.

• (2130)

DÉBATS DES COMMUNES

Quel sera l'avenir du pays si la résolution à l'étude est adoptée? Allons-nous vers un État unitaire? Le député de Provencher a exposé en détail cet après-midi la formule d'amendement et les dispositions relatives au référendum. J'ai vu l'expression d'étonnement qui se peignait sur le visage de certains députés ministériels d'arrière-ban et, franchement, je ne pense pas qu'avant d'entendre les explications du député de Provencher, ils aient pleinement compris toute l'injustice de la résolution et les problèmes qu'elle peut susciter dans notre pays. Le Québec et l'Ontario jouiront d'un droit de veto permanent tandis que les huit autres provinces en seront dépourvues, et à moins qu'une province ne s'associe à d'autres provinces de sa région, elles n'auront absolument aucune influence.

Qu'adviendra-t-il de ma province, la Saskatchewan? Qu'adviendra-t-il de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique? Cela veut dire que les autres provinces canadiennes pourraient se liguer contre elles et s'approprier leurs ressources, ou bien que le gouvernement, de sa propre initiative, pourrait faire la même chose en recourant au référendum.

Je suis certain que nous trouverions une solution à nos problèmes en discutant et en négociant à nouveau avec les ministres des provinces, mais à en juger par les observations du ministre de la Justice, je ne crois pas que cela se fasse. Par conséquent, j'exhorte les députés libéraux de l'arrière-ban et les députés les plus raisonnables du Nouveau parti démocratique qui ont déclaré qu'ils rejetteraient probablement le projet du gouvernement, de songer sérieusement à ce qu'ils font en appuyant le Premier ministre dans son initiative unilatérale.

Le Parlement est en train d'étudier une mesure qui pourrait modifier le cours de l'histoire du Canada et les députés de l'autre côté de la Chambre ainsi que les députés néo-démocrates ne doivent pas oublier que dans un cas aussi grave, ils n'ont pas de comptes à rendre au premier ministre, ni au chef du NPD mais à tous les Canadiens, et surtout qu'ils doivent agir en toute liberté et en toute conscience. J'exhorte absolument tous les députés libéraux de l'arrière-ban et tous les députés du NPD d'y réfléchir. Ils devront vivre avec leur conscience jusqu'à la fin de leurs jours. La décision qu'ils prendront en se prononçant sur cette résolution revêt une importance capitale pour notre pays. Je les supplie d'écouter la voix de leur conscience et de rejeter cette résolution.